

## Le développement militarisé n'est jamais durable



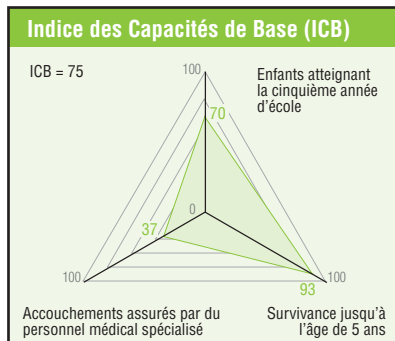
Des décennies de Gouvernement militaire ont favorisé un milieu politique répressif où les principes démocratiques ne sont pas observés, les ressources publiques sont exploitées au bénéfice de l'élite militaire et où les droits humains et les lois sont peu respectés. Sans les droits de base, les personnes sans voix du pays subissent les conséquences de la mauvaise administration économique qui dégrade l'environnement et qui retarde le développement durable. La Birmanie a besoin de façon urgente d'institutions démocratiques solides qui favorisent le développement durable, la participation citoyenne et la responsabilisation.

Burma Lawyers' Council  
Leslie Choi

En dépit de l'abondance de ressources naturelles dans le pays, la plupart des Birmans doivent faire face à des conditions de vie difficiles en raison de la mauvaise administration économique du Gouvernement. Plus de 32 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté<sup>1</sup>. La Birmanie se trouve à la 132<sup>ème</sup> place parmi 169 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain du PNUD 2010<sup>2</sup>. Le manque de participation publique dans l'élaboration des politiques économiques se reflète dans le fait que le Gouvernement n'accorde que 0,5 % du PIB pour la santé et 0,9 % pour l'éducation<sup>3</sup>. Alors que le Gouvernement investit plus de 60 % de ses dépenses dans les entreprises d'État<sup>4</sup>.

Le manque d'institutions démocratiques empêche le public de participer de façon efficace dans la prise de décisions au sujet des politiques économiques, sociales et environnementales. L'abus de pouvoir est endémique. Les projets de développement sont utilisés pour remplir les poches des fonctionnaires militaires au détriment des citoyens.

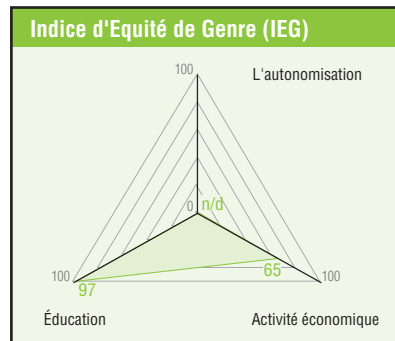
Le régime militaire, connu comme le « Conseil d'État pour la paix et le développement » (SPDC selon son sigle en anglais), a organisé une élection nationale en novembre 2010 – la première après 20 ans – qui s'est caractérisée par de mauvaises lois électorales et par la répression. Le SPDC continue de diriger le Gouvernement en Birmanie et les fonctionnaires font régulièrement abus de pouvoir pour subvenir à leur propre intérêt. Les fonctionnaires ne manifestent pas avoir peur des répercussions puisqu'il n'existe pas de moyens pour les responsabiliser de leurs actes et que ces répercussions sont très peu probables.



### La Constitution de 2008 et les élections de 2010

La Constitution de 2008 a retranché le Gouvernement militaire grâce à la réserve d'un quart des sièges régionaux pour les représentants militaires désignés par le commandant en chef<sup>5</sup>. L'armée a nommé tous les membres de la Commission électorale de l'Union (UEC selon son sigle en anglais), l'organisme responsable de garantir des élections libres et justes<sup>6</sup>. Les lois électorales ont interdit aux prisonniers politiques de s'affilier aux partis politiques et ont établi des restrictions aux activités de campagne des partis politiques. En réponse aux lois restrictives, la ligue nationale pour la démocratie (NLD selon son sigle en anglais) et d'autres groupes clé de l'opposition ont boycotté les élections, délégitimant plus tard les résultats<sup>7</sup>.

Les élections ont aussi été marquées par l'intimidation des électeurs, la fraude électorale et la corruption<sup>8</sup>. Une des plaintes les plus fréquentes concerne la manipulation des résultats d'élection par le recueillage des suffrages avant les élections et par la fraude électorale<sup>9</sup>. Dans certaines régions, la population a été menacée de la confiscation de



terres et de l'interruption des services publics s'ils ne votaient pas pour le parti que le régime soutient, le parti de l'Union solidaire et du développement (USDP selon son sigle en anglais)<sup>10</sup>.

Le régime militaire a renforcé davantage sa position par le biais de lois qui entravent l'indépendance judiciaire<sup>11</sup>. Le président a le pouvoir de nommer et de destituer les juges de la Cour suprême de justice à son gré<sup>12</sup>. La Cour suprême n'a pas de juridiction sur les affaires militaires et constitutionnelles. En plus, la constitution assure l'impunité aux membres du régime militaire au pouvoir, empêchant ainsi que le pouvoir judiciaire fasse accomplir la loi dans les cas où les militaires puissent être impliqués<sup>13</sup>. La corruption généralisée endommage encore plus la légitimité du pouvoir judiciaire ainsi que sa capacité de protéger les droits des personnes et de responsabiliser les fonctionnaires du Gouvernement<sup>14</sup>.

Dans la plupart des pays, les organisations de la société civile jouent un rôle fondamental dans la promotion des principes démocratiques et aident à assurer la transparence, la responsabilisation, la défense des droits humains et la participation publique. En Birmanie ces organisations sont étouffées par des restrictions répressives ou par l'interdiction

1 Economy Watch, *Myanmar (Burma) Poverty Line, Gini Index, Household Income and Consumption*, (Birmanie: 2011), <www.economywatch.com/economic-statistics/Myanmar/Poverty\_Line>.  
2 PNUD, *The Real Wealth of Nations: Pathways in Human Development*, (New York : 2010).  
3 Conseil des droits de l'homme de l'ONU, *Progress report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in Myanmar*.  
4 Index mundi, *Burma Economy Profile*, (2010).

5 *Constitution of the Republic of the Union of Myanmar*, (septembre 2008), art. 74, 109 et 141.

6 Assemblée générale des Nations Unies. *Situation des droits humains au Myanmar*, (15 septembre 2010).  
7 M. Maung, "Ethnic leaders join NLD vote-boycott roadshow", *Mizzima News*, (13 octobre 2010).  
8 J. Davies y H. Siddique, "Burma election observers report voter intimidation", *The Guardian*, (8 novembre 2010).  
9 Burma Fund UN Office, *Burma's 2010 Elections: A comprehensive report*, (janvier 2011).

10 Ibid.

11 A.U. Htoo, "Analysis of the SPDC's Constitution from the Perspective of Human Rights," en *Legal Issues on Burma Journal*, No. 30 (2008).  
12 *Constitución de la República de la Unión de Myanmar*, (septembre 2008), art. 299, 302, 308, 311, 327 et 334.  
13 Ibid, art. 445  
14 US Department of State, *2008 Country Report on Burma* (Washington, D.C. : 25 février 2009).

des activités de la société civile<sup>15</sup>. Dans l'absence d'une société civile vigoureuse la junte militaire n'a pas d'obstacles, pas de contrôle et pas de responsabilités.

### La triste facette du développement militarisé

Le SPDC a vendu aux pays voisins les droits d'exploitation des ressources nationales, ce qui a rapporté des milliards de dollars ; le peuple birman n'en a cependant pas vu les bénéfices économiques<sup>16</sup>. Par contre, dans la recherche de leurs propres intérêts et en militarisant les projets de développement, le Gouvernement a exploité la population locale et l'a exposée aux violations des droits humains.

Les habitants sont systématiquement soumis à des travaux obligatoires non rémunérés par l'armée birmane<sup>17</sup>. Par exemple lors de la construction du gazoduc de Yadana, en Birmanie orientale, une association entre la société française Total et l'américaine Unocal (aujourd'hui propriété de Chevron), des soldats du Gouvernement et des représentants de groupes militaires ont assuré la sécurité en obligeant les civils à couper des arbres, à servir comme gardes et à construire l'infrastructure militaire<sup>18</sup>. Ceux qui ont refusé ont été battus, violés, torturés et assassinés<sup>19</sup>.

La confiscation de terres à grande échelle est une autre forme fréquente d'abus du Gouvernement. Les habitants ne reçoivent qu'une rémunération nominale, voire même aucune compensation pour les terres de culture confisquées. En 2010, presque 10 000 m<sup>2</sup> de terres au sud de la Birmanie ont été confisquées et distribuées à des entreprises forestières<sup>20</sup>.

Un grand nombre de birmans tirent principalement leurs moyens de subsistance de l'agriculture. Le travail obligatoire leur laisse moins de temps pour cultiver leur terre, alors que la confiscation les prive complètement de leur source de nourriture et de revenus<sup>21</sup>. En plus, la militarisation des régions où se trouvent les projets de développement s'ac-

compagne, habituellement, d'une augmentation non officielle des impôts pour les habitants, imposée par les soldats<sup>22</sup>. Ces pratiques corrompues augmentent non seulement l'insécurité alimentaire mais ferment aussi les portes à l'éducation.

### Impact environnemental

La grave détérioration de l'environnement qui la plupart du temps est le résultat de ces projets aggrave davantage son impact économique et social négatif. L'exploitation forestière non durable, l'élevage de crevettes et les projets hydroélectriques ainsi que les industries d'extraction ont gravement endommagé l'environnement. Par exemple, la pollution de l'air et de l'eau produite par une association entre des entreprises chinoises et birmanes pour l'extraction de charbon, dans l'État de shan a pollué les sources d'eau et a provoqué presque 2 000 cas de maladies de la peau<sup>23</sup>. Cette association est le plus grand projet d'activité minière en coopération entre la Chine et la Birmanie dans la Division Sagaing. L'entreprise peut libérer des produits toxiques pendant le processus de raffinage<sup>24</sup>.

Les risques environnementaux associés aux projets de développement ne sont pas présentés aux communautés touchées<sup>25</sup> et vu l'absence du respect de la loi, les victimes en rapport aux actions du Gouvernement n'ont aucun recours légal viable. La réglementation 1/99, qui interdit le travail obligatoire non rémunéré, est à peine mise en place<sup>26</sup>. Lorsque les personnes qui ont été soumises à des travaux obligatoires ou à qui on a confisqué leurs terres ont présenté des recours en justice, le SPDC a pris des mesures de représailles contre elles et contre leurs avocats en présentant des accusations criminelles et en les condamnant à des travaux obligatoires non rémunérés<sup>27</sup>.

Les lois environnementales du pays ne sont pas appliquées. Bien que la loi forestière insiste sur

l'importance de la conservation et de la protection des forêts birmanes<sup>28</sup>, entre 1990 et 2005 le pays a perdu presque 20 % de ses forêts<sup>29</sup> et pendant les dernières années le taux de déforestation a continué d'augmenter. Dans le même sens, bien que la loi des mines de Myanmar de 1994 exige l'autorisation des utilisateurs des terres avant de concéder un permis d'exploitation, dans la pratique la population n'est pas consultée et leurs terres sont généralement confisquées<sup>30</sup>.

En plus, il n'existe pas de loi qui exige aux entreprises qui veulent investir dans des projets de développement en Birmanie de consulter les communautés touchées. Même lorsque les entreprises ont eu l'initiative de le faire, les évaluations d'impact environnemental qui ont été envoyées étaient erronées, conduisant inévitablement à des conclusions inexactes<sup>31</sup>.

### Conclusions

L'existence de solides institutions démocratiques qui promeuvent la bonne gouvernance est une réquisition préalable pour le développement durable. Ceci comprend le respect de l'ordre de la loi et des droits humains, la participation publique effective, l'accès à la connaissance et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques.

Les principes démocratiques doivent être renforcés en Birmanie par le biais d'élections libres et justes, d'un pouvoir judiciaire indépendant qui veille au respect de la loi et d'une révision constitutionnelle qui atteigne toutes les parties intéressées. La participation publique doit aussi être intégrée dans toutes les phases de développement, de façon à ce que les gens puissent façonner les politiques économiques, prendre pleinement conscience de l'impact social et environnemental de toutes les initiatives de développement et également responsabiliser les acteurs du Gouvernement et les entreprises face à n'importe quelle violation des droits. ■

15 Human Rights Watch, *I Want to Help My Own People*, (28 avril 2010).

16 EarthRights International, *Energy Insecurity*, (juillet 2010).

17 Ibid, *The Human Cost of Energy: Chevron's Continuing Role in Financing Oppression and Profiting From Human Rights Abuses in Military-Rule Burma*, (Myanmar: avril 2008); Conseil des droits de l'homme de l'ONU, *Rapport de situation du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains à Myanmar*, (10 mars 2010).

18 R. Sisodia y A. Buncombe, "Burmese villagers forced to work on Total pipeline", *The Independent*, (14 août 2009).

19 EarthRights International, *The Human Cost of Energy*, op cit.

20 S.Y. Naing, "Land Confiscation Reported in Dawei Project", *The Irawaddy*, (15 décembre 2010).

21 EarthRights International, *Broken Ethics: The Norwegian Government's Investments in Oil and Gas Companies Operating in Burma*, (Myanmar: décembre 2010).

22 All Arakan Students' & Youths' Congress, *Overview of Land Confiscation in Arakan State*, (juin 2010); Karen Human Rights Group, *Pa'an District: Land confiscation, forced labour and extortion undermining villagers' livelihoods*, (11 février 2006).

23 Pa-O Youth Organization, *Poison Clouds: Lessons from Burma's largest coal project at Tigyit*, (2011).

24 J. Allchin, "China seals biggest Burma mining deal", *Democratic Voice of Burma*, (30 juillet 2010).

25 EarthRights International, *China in Burma: The Increasing Investment of Chinese Multinational Corporations in Burma's Hydropower, Oil, and Natural Gas, and Mining Sectors*, (septembre 2007).

26 The Government of the Union of Myanmar, "Order supplementing Order No. 1/99," in *The Ministry of Home Affairs*, (27 octobre 2000).

27 International Trade Union Confederation, *2010 Annual Survey of violations of trade union rights – Burma*, (9 juin 2010); M. Maung, "Lawyer arrested for defending labour activist freed", *Mizzima News*, (6 mars 2010); N.K. Kaew, "Army seizes 30,000 acres of farmland", *Democratic Voice of Burma*, (22 février 2011).

28 The State Law and Order Restoration Council, *The Forest Law (The State Law and Order Restoration Council Law No 8/92*, (3 novembre 1992).

29 The National Coalition Government of the Union of Burma (NCGUB), in *Human Rights Documentation Unit*, (novembre 2009).

30 Pa-O Youth Organization, *Poison Clouds*, op cit; The State Law and Order Restoration Council, *The Myanmar Mines Law No 8/94*, (6 septembre 1994).

31 EarthRights International, *Getting it Wrong: Flawed Corporate Social Responsibility and Misrepresentations Surrounding Total and Chevron's Yadana Gas Pipeline in Military-Ruled Burma*, (Myanmar, septembre 2009).